

**322 - Conservation du patrimoine
- Propositions financières BP 2016**

Rapport n° CD/2016/32

Service Chef de file :

K4 - Archives, Patrimoine, Mémoire

Service(s) associé(s) :

Résumé :

La conservation et la valorisation du patrimoine est un axe fort de la politique du Département. Le présent rapport porte sur les crédits à inscrire au budget 2016.

Ce rapport propose d'inscrire au budget primitif 2016 un crédit de 4 691 665 €.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'actions				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
3220	I	Château du Haut-Kœnigsbourg	1 681 486,70	1 708 000,00
3220	F	Château du Haut-Koenigsbourg	916 900,00	961 600,00
3221	I	Protection, valorisation du patrimoine protégé	344 279,17	-*
3221	F	Protection, valorisation du patrimoine protégé	20 000,00	20 000,00
3222	I	Protection, valorisation du patrimoine non protégé	176 049,84	-*
3222	F	Protection, valorisation du patrimoine non protégé	83 515,00	83 515,00
3223	I	Equipements culturels et muséographie	800 000,00	128 300,00*
3223	F	Equipements culturels et muséographie	753 000,00	753 000,00
3225	I	Archives	171 000,00	147 000,00
3225	F	Archives	120 250,00	80 250,00
3226	F	Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan	930 000,00	810 000,00

**Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).*

Le patrimoine culturel, témoignage des savoir-faire et traditions, entre pleinement dans les stratégies d'aménagement des collectivités territoriales pour leur territoire. Il convient de mieux le connaître, le conserver, le valoriser pour en faire émerger des lieux de vie, de rencontres, tout en veillant à préserver son histoire et son identité. Le territoire bas-rhinois dispose d'une importante richesse patrimoniale, vecteur de développement local.

La politique de conservation et de valorisation du patrimoine menée par le Département se décline selon plusieurs axes et thématiques :

- L'archéologie, avec le soutien du PAIR (Pôle archéologique interdépartemental rhénan)
- Le patrimoine écrit, avec les Archives départementales
- Le patrimoine castral, avec le château du Haut-Koenigsbourg et la démarche autour des veilleurs de châteaux pour la rénovation et l'entretien des ruines
- Le soutien au patrimoine bâti, protégé ou non au titre des monuments historiques

- Les cinq centres d'interprétation du patrimoine (CIP), reflet des savoir-faire, traditions et histoire du département
- L'engagement dans le syndicat mixte du musée Lalique et les équipements muséographiques et le Parc Naturel des Vosges du Nord.

3220 – Château du Haut-Koenigsbourg

Le rayonnement du Château du Haut-Koenigsbourg est facteur d'attractivité et d'animation du territoire. L'offre culturelle proposée doit pleinement s'articuler dans les objectifs structurants de proximité, d'efficacité et de transversalité, de la politique culturelle du Département.

Crédits proposés BP 2016: 961 600€ en fonctionnement et 1 708 000€ en investissement pour 2016.

Le château dégage un excédent annuel de plus de 1 M€ qui sera intégralement réinvesti dans les travaux nécessaires à l'amélioration des conditions d'accueil du public.

En 2016 et en 2017, les dépenses pour les travaux de reprise des malfaçons sur les installations de sécurité (eau) seront intégralement compensées par les recettes de remboursement des assurances.

Les crédits en fonctionnement du château du Haut-Koenigsbourg visent à en assurer sa promotion, son entretien et son développement touristique et culturel. Avec une fréquentation moyenne de 520 000 visiteurs par an, les recettes du château prévues au BP 2016 s'élèvent à 3 916 900€ (3 748 540 en 2015 et 3 003 680 en 2014). La plus grande partie des crédits en fonctionnement est affectée au fonctionnement quotidien du château, à son entretien, aux réparations, aux petites maintenances de matériels. Des crédits permettent aussi d'assurer la mise en œuvre de la programmation culturelle et événementielle et sa communication au niveau local et national. Des crédits sont aussi affectés à la sauvegarde et la restauration des collections du château.

En investissement, le budget de 1 708 000€ est géré à la fois par le château (248 000€) et par le secteur immobilier (1 450 000€). Pour la partie des crédits gérés par le château, les priorités pour 2016 sont des travaux d'aménagement pour améliorer la sécurité et l'accueil des visiteurs. 50 000€ de crédits sont également destinés à l'achat de petits matériels nécessaires à la location d'espaces au château. Concernant les crédits gérés par le secteur immobilier, ils sont destinés à des opérations de gros travaux et de maintenance importantes détaillées ci-dessous et identifiées comme prioritaires.

Mise en sécurité du château :

Pour partie financés par l'État, les travaux achevés en 2014 consistaient à mettre en conformité les installations techniques du château, et en particulier à améliorer les dispositifs de lutte contre les incendies et les risques de panique dans l'établissement. Or, dès la fin de l'année 2014, plusieurs défauts d'exécution concernant l'alimentation et la distribution d'eau sont apparus sur le réseau d'incendie armé, entraînant des sinistres. Une partie des installations techniques (eau) va devoir être reprise. L'entreprise ayant réalisé les travaux a déposé son bilan en 2014 et c'est l'assurance de la société qui a pris le relais. Les dépenses liées à ces travaux seront donc compensées par le remboursement de l'assurance. Les crédits prévus en 2016 permettront de solder l'opération initiale (10 000 €) et d'avancer les frais pour les travaux de reprise (500 000€).
CP2016 : 510 000 €

Réfection de la toiture du donjon :

La tempête de décembre 2011 a détruit une grande partie de la toiture en cuivre du donjon. Les travaux de réparation – majoritairement pris en charge par l'assurance du Département – ont été achevés en 2014. Toutefois, un désaccord financier est intervenu avec les entreprises ayant réalisé les travaux. Un protocole transactionnel a été passé

en 2015 avec la société CHANZY-PARDOUX soldant le litige portant sur l'exécution des travaux de charpente-couverture. Un accord devrait pouvoir être trouvé en 2016 avec la société HAKI pour solder le litige relatif à la mise en place de l'échafaudage nécessaire pour l'exécution des travaux.

CP2016 : 40 000 €

Aménagement de volumes de la Maison Alsacienne et restauration du clos-couvert de la Tour du Moulin :

Après l'achèvement des travaux de restauration de la structure et du clos couvert de la Maison Alsacienne, ce sont les travaux d'aménagement des volumes qui ont démarré en septembre 2014 pour s'achever théoriquement fin 2015 ; ils ont été retardés en raison de défaillances d'entreprises. La fin des travaux est reportée au printemps 2016. La Maison Alsacienne abritera alors les fonctions d'accueil du public (principalement au sous-sol et au rez-de-chaussée) et l'administration (aux étages). La restauration du clos-couvert de la Tour du moulin est une opération connexe à l'aménagement de la Maison Alsacienne. En effet le parti pris pour réaménager la Maison Alsacienne conduit à déporter dans la tour du moulin certaines fonctions d'accueil des groupes (salle pédagogique). Afin de pérenniser les ouvrages intérieurs, il est impératif d'assurer l'étanchéité vis-à-vis de l'extérieur et de garantir la pérennité du clos et du couvert (partie sommitale de la Tour du Moulin en particulier).

CP2016 : 790 000 €

Création d'une sortie en lice nord :

Du fait de l'implantation future de l'accueil et de la billetterie dans les niveaux bas de la Maison Alsacienne, le circuit de visite entrainera un croisement des flux entrants et sortants au niveau de la cour basse. Afin d'éviter un engorgement à ce niveau, notamment en haute saison, il est nécessaire d'aménager une sortie en lice nord. Cette sortie débouchera sur un sentier pédestre qu'il faudra aménager afin de garantir sa praticabilité y compris pour des personnes non équipées pour des randonnées pédestres en forêts. Les travaux se dérouleront en 2016 avant la mise en service de la Maison Alsacienne.

CP2016 : 50 000 €

Restauration du clos et couvert du bastion de l'étoile :

Les crédits prévus en 2016 permettront de payer les études de conception déjà réalisées, mais la poursuite de l'opération devra être réinterrogée en 2016 en fonction du degré d'urgence de cette restauration.

CP2016 : 15 000 €

Restructuration du pavillon :

Attenant au château, ce pavillon est utilisé comme kiosque touristique et comme boutique commerciale de proximité. Appartenant à la Ville de Sélestat mais exploitant une terrasse située sur le domaine départemental, cet ouvrage devrait, dans le cadre de la délégation de service public des fonctions de restauration et d'activité de tourisme commercial, être mis à disposition par la Ville de Sélestat moyennant un bail emphytéotique au bénéfice du Département et intégré à la DSP. Ce pavillon nécessite des travaux de réhabilitation. Les études de maîtrise d'œuvre pourraient être réalisées en interne. Les crédits prévus en 2016 permettront de lancer les diagnostics préalables (amiante,..)

CP2016 : 15 000 €

Grosse maintenance :

Dans le cadre des études et diagnostics menés par le service gestion et entretien du patrimoine immobilier, un certain nombre d'interventions patrimoniales urgentes ont été identifiées et priorisées. En 2016, les premières études visant à la réfection de la schnugnette (patrimoine et œuvre d'art), du Pont levis du Grand Bastion (sécurité), de la Bergerie (patrimoine) et des menuiseries du Haut-Logis (patrimoine) seront lancées. Ces opérations de restauration pourront faire l'objet de subventions par la DRAC à hauteur de 40% (à confirmer selon les nouveaux périmètres de la DRAC) et ce, dès lors que les dossiers d'autorisation de travaux seront déposés.

CP2016 : 40 000 €

3221 – Protection, valorisation du patrimoine protégé

Crédits proposés au BP 2016 : 20 000 €

La politique castrale, et notamment l'entretien et la restauration des ruines, trouve, entre autres, sa traduction dans l'inscription de 20 000 € de crédits de fonctionnement. Ces crédits doivent permettre aux associations entretenant les ruines de châteaux forts d'acquiescer des protections de sécurité et du petit matériel. L'entretien de ces ruines, généralement protégées au titre des Monuments historiques, évite de lourds travaux de restauration ultérieurs, et permet également le développement du tourisme castral et l'utilisation sans risque des chemins de randonnée.

Outre ces crédits, le Département soutient activement l'engagement bénévole des citoyens au service de leur patrimoine par des compétences (techniques, juridiques, de mise en réseau...) qu'il met à disposition des différentes associations concernées.

3222 – Protection, valorisation du patrimoine non protégé

Crédits proposés au BP 2016 : 83 515 €

La diffusion des savoirs et des connaissances auprès d'un public le plus large possible, ainsi que le soutien à la vie associative, restent des priorités fortes du Département. Les crédits proposés permettront notamment de participer au financement de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie – qui regroupe de nombreuses associations œuvrant dans le domaine de l'histoire et de la mémoire, et édite des publications de grande qualité – et de soutenir les publications exceptionnelles des sociétés d'histoire par le biais d'une enveloppe de 10 000 €.

Le Département participera également au financement de la mission d'Inventaire général du patrimoine portée par le Service régional de l'Inventaire à hauteur de 60 000 €.

3223 – Équipements culturels et muséographie

Crédits proposés au BP 2015 : 881 300,00 €

Les crédits proposés doivent permettre au Département de poursuivre son soutien au fonctionnement de diverses entités : le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), les Centres d'interprétation du Patrimoine (CIP), et le syndicat mixte du Musée Lalique, avec le souhait de toucher un public toujours plus large, y compris dans des territoires éloignés des grandes villes, et de développer, partout, la culture comme vecteur de lien social.

La convention d'objectifs entre le PNRVN, les régions Lorraine et Alsace, et les Départements de la Moselle et du Bas-Rhin s'articule désormais entre la mission d'accompagnement qualifié des musées, recentrée sur les musées « de collections » volontaires, la plupart étant labellisés « Musée de France », et la mission de médiation, de promotion et de mise en réseau pour l'ensemble des sites et acteurs du territoire du Parc (soit une quarantaine de sites). La subvention (75 000 € en 2016) est fléchée de manière équitable sur ces deux missions (50/50), et à l'intérieur de chacune des missions, sur les postes et sur des actions spécifiques qui répondent aux priorités du Département.

Le dispositif d'aide au fonctionnement des 5 CIP existants (108 000 €) : après la fin des travaux de la Maison rurale de l'Outre-forêt en 2015, 2016 sera marquée par l'ouverture du CIP de Marmoutier. Les 5 CIP, qui ne sont pas des musées (ils ne conservent pas, en général, de collections au sens strict), mais qui favorisent l'expérimentation, la manipulation, via

les 5 sens, seront donc en fonction et en complémentarité les uns avec les autres : chaque CIP dispose d'une thématique spécifique. La mise en réseau de ces équipements sera poursuivie, notamment via la manifestation Les Automnales du patrimoine, initiée en 2015, qui vise à favoriser des actions spécifiques pour les publics fragiles ou en situation de handicap – les familles pouvant, naturellement, en bénéficier également. Le Département entend, par ces aides, rendre la culture et l'expérimentation accessibles au plus grand public possible.

Membres du Syndicat mixte du musée Lalique, le Département et la Région financent à parité (environ 50 % chacun, selon les statuts, les contributions de la commune et de la Communauté de communes étant respectivement de 10.500 € et 24.500 € annuels) le budget de fonctionnement du musée. La part du Département inscrite dans le document des orientations budgétaires devrait s'élever à 570 000 € en 2016, il est en baisse par rapport à 2015. Les expositions doivent permettre de stabiliser la fréquentation annuelle (49.000 visiteurs en 2015, 58.000 en 2014), et visent à développer, notamment, des actions plus particulièrement destinées au public local.

Le soutien au Musée Lalique passe également par l'octroi de crédits en investissement (128.300 €) pour le renouvellement du mur d'écrans du musée et l'acquisition d'œuvres d'art.

Une convention d'objectifs pourrait être mise en place avec le musée, afin que celui-ci prenne toute sa place dans la politique culturelle générale définie par le Département.

3225 – Archives départementales

Crédits proposés au BP 2016 : 227 250 €

Les Archives départementales sont engagées dans une action culturelle « dans et hors les murs », avec la poursuite de lectures d'archives dans les territoires (15 000 €), sur des thèmes variés, en lien avec l'histoire, la mémoire, la citoyenneté ou un fil conducteur précis (la musique et la guerre de 1914/1918 en 2015) et la réalisation d'expositions itinérantes sur bâches, empruntables facilement par les différents acteurs des territoires. Cette politique culturelle s'appuie également sur des conférences sur site et l'animation d'ateliers, ainsi que sur des partenariats scientifiques (université).

L'activité est également tournée vers la collecte d'archives (acquisitions de boîtes d'archives : 30 000 €), le traitement des documents figurés (5 000 €), la reliure (10 000 €), la mise en œuvre du plan de sauvegarde des collections, la poursuite du programme de numérisation (40 000 €) - grâce auquel le site des Archives départementales est l'un des plus fréquentés du département : 207.000 visiteurs annuels en 2015, représentant 687.000 visites, les usagers pouvant venir plusieurs fois. Compte tenu de l'importance de l'émigration alsacienne au XIX^e siècle, les internautes viennent du monde entier, notamment d'Amérique du Nord : la dématérialisation et le numérique permettent de toucher un public qui ne serait probablement pas venu sur place.

Le programme de restauration (70 000 €) permettra quant à lui la restauration de chartes prestigieuses, antérieures à 1250 et très précieuses, tandis que l'enrichissement des collections se poursuivra par l'acquisition d'archives privées (20 000 €), tout ceci permettant l'enrichissement du patrimoine départemental et le renouvellement des publics : à la fois le public généalogiste, familial, et universitaire et scientifique.

3226 – Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan

Crédits proposés au BP 2016 : 780 000 €

La restructuration engagée en 2013-2014 associée à un bon niveau d'activité d'archéologie préventive en 2015 ont permis de stabiliser l'établissement et d'assurer son équilibre budgétaire. L'autofinancement de la structure dépasse 70%, en raison d'une compétitivité accrue sur son segment d'activité du secteur marchand, qui le conforte sur les recettes de fouilles préventives (60% des recettes de fonctionnement).

La dotation des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin assure le financement des missions d'intérêt général de l'établissement. Elle s'établit désormais à moins de 25 % du budget.

Les nouvelles diminutions de cette dotation conduisent l'établissement, à court et moyen termes, à resserrer son action sur le secteur de l'archéologie préventive et la conservation du Patrimoine, et, par conséquent, à réduire son implication dans les projets culturels et éducatifs. Cette évolution conditionne l'équilibre budgétaire à un haut niveau d'activité d'archéologie préventive. Le maintien de sa chaîne opératoire complète, garant de la qualité de ce service public et des prestations auprès des aménageurs du territoire, doit permettre de conserver sa capacité d'intervention sur l'ensemble du territoire alsacien et sur l'ensemble des périodes chronologiques.

L'année 2016 sera marquée par la livraison des nouveaux locaux du PAIR, décidés en 2011, et communs au Centre de conservation et d'études archéologiques pour l'Alsace (10.5 M€ net), co-financé par le Ministère de la Culture et de la Communication (4 M€) et la Région (0.8 M€). Le solde (5.7 M€), est assuré par des emprunts contractés par l'établissement, dont le remboursement est à la hauteur des loyers actuels. Cet équipement fonctionnel et performant assurera une conservation optimale des collections archéologiques et l'accessibilité de ce patrimoine à l'ensemble des acteurs de l'archéologie.

3226 – Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan – Étude, mise en valeur et projet éducatif du site départemental de Mutzig Rain.

Crédits proposés au BP 2016 : 30 000 €

Le PAIR conduit des actions portant sur des collections et des sites archéologiques dont le Conseil Départemental est propriétaire. Parmi l'ensemble de ce patrimoine, le seul projet porté en 2016 est l'étude scientifique, la fouille, la protection et la valorisation du gisement paléolithique départemental de Mutzig – *Rain* (- 100 000 ans), dont l'intérêt scientifique revêt une dimension européenne. Ce projet comporte une fouille programmée annuelle en partenariat avec la DRAC Alsace, les universités de Strasbourg, Bâle, Paris, Lille, Köln et Tübingen, et un partenariat éducatif avec le collège Louis Arbogast de Mutzig. L'approche éducative et pédagogique favorise une combinaison pluridisciplinaire originale mêlant histoire et sciences et vie de la terre.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 322 - Conservation du patrimoine.

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY